



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 057/CENI/2023

Conformément à l'article 47 bis de la Loi électorale, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe l'opinion publique qu'elle publie par sa Décision N° 117/CENI/AP/2023 du 28 octobre 2023 portant publication de la cartographie de Bureaux de Vote (BV).

La Cartographie publiée est disponible dans les Antennes ainsi que sur le site Web de la CENI à l'adresse www.ceni.cd suivant les formats ci-après :

- Répertoire des Centres de Vote (CV) et Bureaux de Vote (BV) avec leurs adresses physiques en format téléchargeable et imprimable ;
- Cartes des Secteurs, Chefferies et Communes présentant la cartographie de Centres de Vote et Bureaux de Vote en format téléchargeable et imprimable ;
- Plateforme Web interactive de visualisation des localisations des Centres de Vote et Bureaux de Vote.

Les électeurs, candidats, partis et regroupements politiques ainsi que les témoins et observateurs ont la possibilité de visualiser la localisation des Centres de Vote et Bureaux de Vote par Province, Ville, Territoire et par Secteur/Chefferie/Commune.

La CENI annonce à l'opinion publique que les travaux relatifs à la production de l'Atlas électoral sont en cours.

Fait à Kinshasa, le

28 OCT 2023



Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur